

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Marché de maintenance d'exclusivité du logiciel "LOGISPORT RFID"

N° : VA_DEC2021_54

Service : Direction des systèmes d'information

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

décidons

De conclure le marché de maintenance d'exclusivité du logiciel « LOGISPORT RFID » - logiciel des équipements sportifs, mobiliers urbains et aires collectives de jeux – avec la Société SPORTEST située à BASSE GOULANE (44115) pour un montant annuel de 930,00€ HT.

Imputation comptable : 6156 020 3300

Fait à Villeneuve d'Ascq
le vendredi 12 février 2021

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20210101-178443-AU-1-1
Date AR Préfecture : mercredi 17 février 2021